

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-161 du 29 Mai 1987

portant approbation du budget prévisionnel
Exercice 1987 de la Société Nationale de
Gestion Immobilière (SONAGIM)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- WU la loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissent les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Société d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- WU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- WU le décret N° 84-479 du 17 Décembre 1984 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Equipement et des Transports,
- WU le décret N° 83-275 du 8 Août 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Gestion Immobilière (SONAGIM),
- WU le décret N° 87-117 du 5 mai 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,
- SUR proposition du Ministre de l'Equipement et des Transports,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 15 Avril 1987,

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel exercice 1987 de la Société Nationale de Gestion Immobilière (SONAGIM), tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 Mai 1987

Pour le Président de la République,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

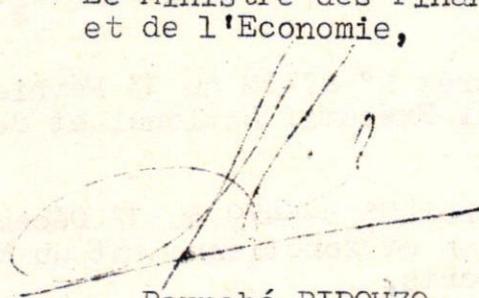
Le Ministre de l'Equipement
et des Transports,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Barnabé BIDOUZO

Ministre intérimaire



Barnabé BIDOUZO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 MET-MFE 8
AUTRES MINISTERES 13 SPD-DCCT-GCONB 3 DPE-DLC-BCP-INSAE 8 IGE 3 DB-DCF-
DSDV-DTCP-DI 10 SONAGIM 4 CCIB 1 JORPB 1.-